

**Stage de  
formation  
syndicale**



# Qu'est-ce que SUD éducation ?

**22 et 23 janvier 2024**  
**AU COLLÈGE CONDORCET DE NÎMES (30)**

***Demande de stage à déposer auprès de l'employeur avant le 22 décembre !  
Inscription auprès des organisateur-ric-e-s nécessaire afin que nous puissions  
établir la liste d'émargement et les attestations de présence nominatives.***

**éducation**  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Gard-Lozère Solidaires**

Informations sur  
<https://sudeducation30.org>

Inscription par ici



## PROGRAMME

### Lundi 22 janvier

9h - 12h : Histoire du syndicalisme

Pourquoi SUD éducation et Solidaires ?

13h30 - 16h30 : Comprendre la machine Éducation nationale

### Mardi 23 janvier

9h - 12h : Droit syndical et activités quotidiennes au syndicat

13h30 - 16h30 : Ateliers "Militer à SUD éducation" (1er et 2d degré, AESH)

- Le collège Condorcet est situé au 691, rue Bellini à Nîmes. On peut y accéder par le T2 (arrêt Amandiers). *Attention ! Il n'est pas possible d'utiliser le parking de l'établissement (sauf pour les vélos / trottinettes).*
- Pour les repas, il est possible de déjeuner au restaurant scolaire pour 7€. Merci de le préciser au moment de l'inscription au stage.

### La formation syndicale : un droit dont il faut user

- Chaque fonctionnaire ou agent non titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum).
- La demande doit être faite au plus tard au moins un mois avant le stage par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'académie...).
- À défaut de réponse expresse, au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé.
- Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la Commission Administrative Paritaire Académique qui suit.
- L'administration peut demander après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation, ni autre document ni d'information sur l'objet de ce stage.

### Comment demander une autorisation d'absence pour assister à une session de formation syndicale ?

- Dans le 1er degré : la demande se fait via l'application ARENA. Pour les personnels du 1er degré affectés dans le secondaire (SEGPA, ULIS), il faut compléter l'annexe 4 et l'envoyer à l'IEN-ASH.

<https://si2d.ac-montpellier.fr/>

- Dans le 2nd degré : la demande soit être déposée auprès du secrétariat du / de la chef·fe d'établissement en complétant le formulaire de l'administration.

**En cas de problème, prévenir le syndicat.**